



Dans l'éducation nationale, la distribution d'autotests périmés, ou presque, ravive la colère des enseignants

La durée de vie d'un autotest peut aller de six mois à deux ans, selon les produits concernés. Une fois la date de péremption passée, ils ne sont plus utilisables. Des autotests produits par l'entreprise NG Biotech à Guipry-Messac, dans l'ouest de la France le 13 janvier 2022. DAMIEN MEYER / AFP

Les alertes se sont multipliées au point de remonter jusqu'au ministère de l'éducation nationale. Ces dernières semaines, des boîtes d'autotests périmés – ou en passe de l'être – ont été distribuées à des enseignants et personnels travaillant dans les établissements scolaires. C'est notamment ce qu'affirmait, sur Twitter, le 20 janvier, Benjamin Bauné, professeur des écoles et représentant de Sud Education Paris : « Dans mon école, on vient de recevoir dix boîtes de dix autotests... Mais ils périssent dans trois jours. » Une photographie associée au tweet atteste de la date de péremption des kits distribués.

Sophie Vénétiay, professeur de sciences économiques et sociales dans un lycée de l'Essonne et secrétaire générale du SNES-FSU, premier syndicat dans le secondaire, livre la même expérience : « La semaine [du 17 janvier] , on a reçu plusieurs boîtes d'autotests qui périssent le 30 janvier. D'après les remontées de terrain que l'on a, il semble que la situation soit similaire dans beaucoup d'établissements. »

Passée la date de péremption, les autotests ne sont plus utilisables. Fabien Larue, directeur général de AAZ, l'un des fabricants français, et fournisseur de plus de 2 millions de produits à l'éducation nationale au printemps 2021, rappelle qu' « il ne faut pas dépasser la date de péremption, que ce soit chez soi, en laboratoire ou en pharmacie ». « Au-delà, la stabilité des réactifs utilisés n'est plus assurée. » La durée de vie d'un autotest peut aller de six mois à deux ans, selon les produits concernés.

Lire aussi

Grève du 27 janvier : fonctionnaires, salariés du privé ou enseignants manifestent pour exiger l'augmentation des salaires

Surprise et colère chez les enseignants

Alors que les enseignants étaient appelés à faire grève et à manifester, jeudi 27 janvier, pour réclamer des revalorisations de salaires, voilà de quoi allonger un peu plus la liste des tensions qui brouillent les relations entre les syndicats et le ministère de l'éducation nationale. « On a vécu cela avec surprise et colère, c'est un signe de mépris de plus et un énième cafouillage dans la gestion de la crise sanitaire dans les écoles, collèges et lycées », rapporte Sophie Vénétiay. D'autant que des photographies diffusées sur les réseaux sociaux par plusieurs enseignants interpellent. Exemple : pourquoi une boîte d'autotests fabriquée le 1^{er} mai 2021, et dont la date de péremption était prévue le 30 janvier 2022, n'a-t-elle été livrée que le 20 janvier ?

Analyse :

Article réservé à nos abonnés

Jean-Michel Blanquer, un ministre de l'éducation pris dans la tempête Omicron

Dans un communiqué publié mercredi 26 janvier, le ministère de l'éducation nationale a tout d'abord confirmé que « certaines remontées d'écoles et d'établissements font état, ces dernières semaines, de réception d'autotests arrivant en fin de période de validité ou périmés ». Néanmoins, il indique que, « depuis le retour des vacances de Noël, il n'y a plus d'acheminement d'autotests vers les académies ou les établissements » « Les autotests dont il est question ont donc très vraisemblablement été livrés aux académies au cours des opérations de 2021 », ajoute le communiqué.

« C'est un signe de mépris de plus et un énième cafouillage dans la gestion de la crise sanitaire dans les écoles, collèges et lycées », Sophie Vénétiay, secrétaire générale du SNES-FSU

En avril et en mai 2021, le ministère avait acquis et commencé la distribution de 54 millions de lots d'autotests dans les établissements. « Des approvisionnements, en volumes moins importants, se sont poursuivis après la rentrée de septembre 2021. Les dates de péremption de ces autotests étaient comprises entre janvier 2022 et avril 2023 », poursuit le communiqué.

Au SNES-FSU, Sophie Vénétiay dénonce, elle, un « jeu de ping-pong » et une mauvaise gestion des stocks : « Il





y a bien eu une première livraison en mai-juin 2021, puis plus rien. Le ministère disait : “Si vous demandez, on vous en donne.” Le rectorat répondait : “On ne sait pas si on a le droit.” En janvier, on voit enfin des boîtes arriver, mais c'est trop tard, ou presque. »

La demande d'autotests en forte augmentation

Pour éviter les dysfonctionnements, le ministère a changé son fusil d'épaule. Un arrêté daté du 21 janvier indique que les enseignants et personnels au contact des élèves peuvent désormais retirer gratuitement, en pharmacie, dix autotests par mois, sur présentation d'une carte d'identité et d'une attestation de l'employeur. Compte tenu du protocole sanitaire en vigueur depuis la rentrée des vacances de Noël, les autotests sont également gratuits, depuis le 3 janvier, pour les familles dont les enfants sont cas contacts.

Lire aussi

Article réservé à nos abonnés

Covid-19 : avec un calendrier de levée des restrictions, le gouvernement veut redonner des perspectives avant la présidentielle

De quoi augmenter considérablement la pression sur les pharmacies, alors que le variant Omicron se diffuse massivement dans les établissements scolaires. Au 21 janvier, le ministère comptait près de 18 800 classes fermées, plus de 460 000 élèves contaminés et plus de 30 000 personnels infectés, sans compter les cas contacts.

« On a reçu des centaines de demandes de parents et de praticiens pour les autotests , explique Fabien Larue. En ce moment, on tourne à plein régime. Dès que le produit est fini, il part le lendemain chez les grossistes et répartisseurs. » « La demande est considérable , confirme Pierre-Olivier Variot, président de l'Union des syndicats des pharmaciens d'officine. La première semaine de janvier a été folklorique, mais on n'a jamais atteint le point de rupture. Désormais, les stocks sont importants, on a de quoi gérer la demande. »

Lire aussi

Blanquer, les écoles et le Covid-19 : deux ans de déclarations approximatives

